



AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
ANNULATION
Séance spéciale du budget

Avis public est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal, que la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, qui devait se tenir le **10 décembre 2025 à 18 h 45**, est annulée.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 2 décembre 2025.

Nathalie Cliche

Nathalie Cliche, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Cliche, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidant à Mont-Saint-Hilaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 ce 2 décembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2^e jour du mois de décembre 2025.

Nathalie Cliche

Nathalie Cliche
Greffière-trésorière